

Conditions Générales de Services / Master agreement

Confidentialité : Public (C0)

Les présentes Conditions Générales de Service ont pour objet de définir les dispositions applicables à tout usage des sites, des sous-domaines et des applications du domaine **www.legapass.com** et ses services (ci-après dénommé « Le service »).

Le présent contrat constitue un accord juridique contraignant et intègre par référence la Politique de confidentialité accessible à l'adresse suivante : <https://legapass.com/privacy>, ainsi que les éventuelles annexes jointes. En s'inscrivant au Service ou en l'utilisant, le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance du présent Contrat et accepter d'y être lié.

Si vous acceptez le présent Contrat au nom d'une société ou de toute autre entité juridique, vous déclarez et garantisiez disposer de l'autorité nécessaire pour engager ladite entité ainsi que ses sociétés affiliées aux termes et conditions du présent contrat. Dans ce cas, les termes « vous », « votre » ou « Souscripteur » désignent cette entité ainsi que ses sociétés affiliées. À défaut de disposer d'une telle autorité, ou si vous n'acceptez pas les présentes conditions, vous ne devez pas accepter cet Accord et vous ne pouvez pas utiliser le Service.

Aux fins du présent Accord, les termes « Souscripteur », « vous » ou « votre » désignent l'entité ou la personne ayant souscrit au Service. Ils incluent également toute personne agissant pour le compte de cette entité ou de cette personne, notamment tout agent, représentant, prestataire indépendant, salarié, collaborateur, avocat, ainsi que toute entité ou personne disposant d'un pouvoir d'action pour le compte du Souscripteur, y compris l'Administrateur et l'ensemble des Utilisateurs.

Le Service est exclusivement destiné à des personnes âgées d'au moins 18 ans. En accédant au Service ou en l'utilisant, vous déclarez et garantisiez être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité juridique, de l'autorité et des droits nécessaires pour conclure le présent Accord. Toute personne ne remplissant pas cette condition d'âge est strictement interdite d'accès et d'utilisation des Services.

1. Identification légale

Les sites du domaine principal www.legapass.com, les sous-domaines et leurs applications sont édités par : LEGAPASS, société par actions simplifiées au capital de 1387,48 euros, inscrite au R.C.S. de Nice sous le numéro B 904 291 689, dont le siège social est situé au 40 avenue Sainte Marguerite Ile de France B 06200 NICE, représentée par CHEMIN Jean-Charles, Président, dûment habilité, (Ci-après désigné « Legapass » ou « Nous »).

- Le numéro individuel de TVA de l'Exploitant est : FR31904291689.
- Le SIRET : 90429168900027
- Le Site est hébergé par la société Clever Cloud SAS, située 3 rue de l'Allier 44000 NANTES Contact : 02 85 52 07 69 – support@clever-cloud.com
- Le Directeur de la publication du Site est CHEMIN Jean-Charles, Président.
- L'Exploitant peut être joint à l'adresse électronique suivante : contact@legapass.com
- Le délégué à la protection des données (DPO) peut être joint à l'adresse suivante : dpo@legapass.com.

2. Définitions

- **Administrateur** : désigne le Souscripteur ou la personne désignée par le Souscripteur (i) comme contact administratif principal pour les besoins du support, des incidents, des interruptions de service et des questions techniques et (ii) disposant de l'autorité du Souscripteur pour engager celui-ci et administrer l'abonnement au Service, notamment pour désigner des Utilisateurs et/ou d'autres Administrateurs. Le premier Utilisateur est réputé être désigné comme Administrateur.
- **Bonnes pratiques du secteur** : désigne la mise en œuvre du niveau de diligence, de compétence, de ressources techniques et d'innovations attendu d'un prestataire professionnel disposant de ressources adéquates fournissant des services similaires au sein de l'Union européenne.
- **Conditions de service** : désigne le présent Contrat dans son intégralité, lequel incorpore par référence la Politique de confidentialité accessible à l'adresse www.legapass.com/privacy ainsi que les annexes jointes :
 - **Annexe A** : [Data processing agreement](#) ;
 - **Annexe B** : [Liste des sous-traitants autorisés](#).
- **Client Enregistré** : désigne toute personne physique ou morale, cliente du Souscripteur, d'un Administrateur ou d'un Utilisateur. Le Souscripteur, l'Administrateur et l'Utilisateur pouvant être une seule et même personne, le Client Enregistré s'entend comme le client de l'un quelconque d'entre eux.
- **Contenu** : désigne toute information qu'un Utilisateur importe, téléverse ou publie dans le Service, ainsi que toute information fournie par un Utilisateur à Legapass dans le cadre de l'utilisation du Service, y compris, sans limitation, les informations concernant le Souscripteur, les Utilisateurs ou les tiers.
- **Document de commande** : désigne une proposition tarifaire, un bon de commande, une page de commande en ligne ou tout document similaire (ou ensemble de documents similaires) conclu entre Legapass et le Souscripteur pour la fourniture du Service, ou tout autre mécanisme mis à disposition par Legapass permettant au Souscripteur d'acquérir le Service. (Exemple : La page Stripe).
- **Données de compte** : désigne les données relatives au Souscripteur, aux Utilisateurs et aux Clients enregistrés nécessaires pour les identifier et administrer leur utilisation du Service. Pour éviter toute ambiguïté, les Données de compte n'incluent pas les données téléversées par le Souscripteur ou les Utilisateurs.
- **Informations confidentielles** : désigne les Données de compte, le Contenu ainsi que toute information, donnée technique ou savoir-faire considérés comme exclusifs ou confidentiels par l'une ou l'autre des parties au présent Accord. Cela inclut notamment les recherches, services, inventions, procédés, spécifications, conceptions, dessins, diagrammes, concepts, techniques, documentation, code source, informations clients, données personnelles, informations tarifaires, procédures, concepts de produits, plans commerciaux ou marketing, informations financières et opportunités commerciales divulgués par l'une des parties, avant ou après la date d'entrée en vigueur du présent Accord, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, notamment par écrit, oralement, sous forme électronique ou par l'accès aux locaux d'une partie.
- **Résultat** : désigne tout contenu, donnée, information, résultat, réponse, recommandation, prédiction, analyse ou autre élément généré, produit, créé ou renvoyé par un Service d'intelligence artificielle, que ce soit en réponse au Contenu, aux données d'entrée, aux instructions, aux requêtes ou à l'utilisation du Service par le Souscripteur ou un Utilisateur, quel qu'en soit le format, le support ou le mode de transmission.
- **Service** : désigne un ou plusieurs logiciels ou services logiciels hébergés fournis par Legapass tels que spécifiés dans le Document de commande applicable.

- **Souscripteur** : désigne la personne ou l'entité qui a initialement souscrit aux services fournis par Legapass et que Legapass considère comme disposant de l'autorité exclusive pour administrer l'abonnement.
- **Urgence de sécurité** : désigne une violation du présent Accord par le Souscripteur qui pourrait perturber la fourniture du Service par Legapass, l'activité d'autres Souscripteurs ou le réseau ou les serveurs utilisés pour fournir le Service, ou qui permettrait à un tiers non autorisé d'accéder au Service.
- **Utilisateur** : désigne une personne physique, autre qu'un Client enregistré, à laquelle un Administrateur ou Souscripteur a accordé l'accès au Service.

3. Licence limitée et utilisation du Service

3.1 Le Souscripteur se voit accorder une licence limitée, non exclusive et non transférable lui permettant d'accéder au Service et de l'utiliser.

3.2 Legapass ne procède à aucun examen ni contrôle préalable du Contenu et ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur celui-ci.

3.3 Le Souscripteur doit veiller à ce que les Utilisateurs respectent le présent Accord. Le Souscripteur est responsable des actes et omissions des Utilisateurs et des tiers qui agissent sous son autorité. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le Souscripteur est responsable de toute divulgation de Contenu résultant des fonctionnalités utilisées par les Utilisateurs.

3.4 Le Souscripteur ou l'Utilisateur ne doit pas reproduire, dupliquer, copier, vendre, revendre ni créer d'œuvres dérivées du Service. Le Souscripteur ne peut exploiter l'accès au Service ou à toute partie de celui-ci, y compris le code HTML, les feuilles de style CSS ou tout élément de conception visuelle, autrement que pour ses propres besoins internes et pour les besoins de conception du Service.

3.5 Le Souscripteur ne doit pas modifier, désassembler, procéder à une ingénierie inverse, adapter ou altérer de quelque manière que ce soit le Service. Le Souscripteur ne doit pas non plus modifier un autre site internet de manière à laisser faussement entendre qu'il est associé au Service, à Legapass ou à tout autre service fourni par Legapass.

3.6 Le Souscripteur ne doit pas utiliser le Service d'une manière susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, ni d'une manière illégale, offensante, menaçante, diffamatoire, calomnieuse, pornographique, obscène ou contraire aux dispositions du présent Accord.

3.7 Le Souscripteur ne doit pas utiliser le Service pour téléverser, publier, héberger ou transmettre des courriels de masse non sollicités (« spam »), des messages SMS non sollicités, ni introduire ou utiliser des virus, des programmes informatiques autorépliquatifs ou tout code de nature destructive ou malveillante. Legapass surveille les schémas d'utilisation afin de détecter d'éventuels abus ou violations du présent Accord. Si Legapass soupçonne raisonnablement un abus, une mauvaise utilisation ou une activité susceptible de nuire au Service, aux autres utilisateurs ou à sa réputation, Legapass peut suspendre temporairement l'accès au Service concerné jusqu'à ce que la situation ayant entraîné la suspension soit résolue de manière satisfaisante.

3.8 À l'exception de la licence non exclusive accordée en vertu du présent Accord, le Souscripteur reconnaît et accepte que l'ensemble des droits de propriété, licences, droits de propriété intellectuelle et autres droits relatifs au Service demeurent la propriété exclusive de Legapass. Le Souscripteur n'est pas autorisé à utiliser le Service autrement que par l'intermédiaire de la version hébergée sur internet fournie par Legapass. Le nom

Legapass, son logo et les marques associées sont la propriété de Legapass et ne peuvent être utilisés sans son autorisation écrite préalable.

3.9 Legapass se réserve le droit, à tout moment et à sa seule discrétion, de prendre toute mesure jugée nécessaire concernant un Contenu qui enfreint les dispositions du présent Accord, y compris la suppression de ce Contenu.

3.10 Legapass se réserve le droit, à tout moment et de manière périodique, de modifier ou de supprimer temporairement ou définitivement toute fonctionnalité associée au Service, avec ou sans préavis. Toutefois, Legapass notifiera au Souscripteur toute modification réduisant de manière substantielle les fonctionnalités du Service au moins trente jours à l'avance. Dans ce cas, le Souscripteur pourra résilier le présent Accord via la page de souscription.

3.11 Legapass se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès au Service pour des raisons opérationnelles, notamment pour effectuer des opérations de maintenance, des réparations ou l'installation de mises à jour. Legapass fournira un préavis d'au moins deux jours ouvrables avant une telle suspension. Ce préavis peut notamment prendre la forme d'un message publié dans le Service. Legapass pourra suspendre l'accès au Service sans préavis lorsqu'une action urgente est nécessaire pour protéger le Service et que le délai lié au préavis pourrait causer un préjudice important. Legapass s'efforcera raisonnablement de limiter les suspensions opérationnelles afin de réduire les perturbations du Service.

3.12 Les fonctionnalités comptables intégrées au Service sont destinées à assister les responsables de la comptabilité des entités. Elles ne constituent pas un service comptable complet et ne sont pas destinées à satisfaire aux exigences des autorités de régulation relatives aux logiciels comptables.

3.13 Le Souscripteur accorde à Legapass un droit non exclusif, mondial, cessible en sous-licence et gratuit d'utiliser, stocker, modifier, transmettre, collecter et traiter de toute autre manière le Contenu et les Informations confidentielles uniquement dans le but de fournir le Service, d'exécuter les obligations de Legapass et d'exercer ses droits en vertu du présent Accord. Ces droits incluent également la possibilité pour Legapass de générer et publier de manière permanente des rapports agrégés et anonymisés relatifs à l'utilisation du système, aux tendances et aux types de Contenu, à condition que cela ne contrevienne pas à la protection des données. Legapass peut également collecter des informations générées par l'utilisation du Service, telles que des journaux techniques, des données et des informations relatives à l'utilisation du Service par le Souscripteur (« Données d'utilisation »), et utiliser, partager ou traiter ces Données d'utilisation pour ses activités commerciales légitimes, à condition que Legapass n'identifie pas publiquement le Souscripteur comme source de ces données. Le Souscripteur ne doit pas interférer avec la collecte des Données d'utilisation.

3.14 Le Souscripteur doit se conformer à toutes les lois et réglementations applicables dans le cadre de l'utilisation du Service. Le Souscripteur est seul responsable de la fourniture des biens et services vendus à ses clients (y compris les Clients enregistrés) dans le cadre de l'utilisation du Service, ainsi que de toute obligation qu'il peut avoir envers ses clients, et dans toute la mesure permise par la loi, Legapass décline toute responsabilité à cet égard. Le Souscripteur est responsable de fournir, et doit fournir, toutes les informations nécessaires aux personnes concernées et obtenir tous les droits et consentements requis auprès de celles-ci (y compris les clients du Souscripteur) afin de permettre l'utilisation légale du Service conformément au présent Accord et à la Politique de confidentialité de Legapass. Le Souscripteur détermine le contenu des informations qu'il fournit.

3.15 Le Souscripteur est responsable de toutes les actions effectuées via son compte ou par l'intermédiaire de celui-ci.

4. Accès au Service

Déclarations

4.1 En accédant au Service et en l'utilisant, le Souscripteur déclare et garantit à Legapass :

- être âgé d'au moins dix-huit (18) ans (personne physique) ou disposer de la personnalité juridique et pouvoir le justifier (personne morale) ;
- disposer de la pleine capacité juridique pour conclure des contrats et engager l'entité qu'il représente, le cas échéant ;
- disposer de la qualité, du statut, des pouvoirs et, le cas échéant, des habilitations professionnelles nécessaires pour recourir au Service dans le cadre de son activité ;
- agir dans le strict respect des règles législatives, réglementaires, déontologiques et éthiques applicables à sa profession (ci-après les « Règles Professionnelles »), lorsque celle-ci est réglementée ;
- avoir fourni, et s'engager à fournir, des données et informations fiables, exactes, complètes et actualisées, qu'elles soient relatives (i) à son identification professionnelle, (ii) aux dossiers qu'il traite via le Service, ou (iii) aux tiers concernés par ces dossiers ;
- disposer de l'ensemble des autorisations et consentements nécessaires de la part des tiers concernés pour utiliser le Service, et être en mesure d'en justifier sur demande ;
- informer sans délai Legapass de toute anomalie ou difficulté rencontrée dans l'utilisation du Service.

4.2 Par ailleurs, le Souscripteur atteste que les tiers concernés, parties prenantes ou ayants droit sont informés de l'intervention de Legapass dans le cadre du Service. Il atteste également que, lorsque la loi ou la situation l'exige, ces derniers ont donné leur consentement à la sollicitation du Service.

Utilisation conforme du Service

4.3 Le Souscripteur confirme posséder les connaissances techniques suffisantes pour assurer une utilisation du Service conforme au présent Contrat. Il garantit disposer des équipements et logiciels requis et connaître les caractéristiques et limites inhérentes à Internet, notamment en matière de performances, de temps de réponse et de sécurité des communications.

4.4 Le Souscripteur s'interdit d'utiliser le Service en dehors du cadre professionnel et légal pour lequel il est habilité. L'utilisation du Service est strictement limitée aux personnes, entités et opérations relevant de l'activité professionnelle du Souscripteur et pour lesquelles il dispose des pouvoirs nécessaires. Les restrictions d'utilisation spécifiques à chaque Service sont précisées dans les Conditions Particulières applicables.

4.5 De manière générale, le Souscripteur s'engage à utiliser le Service dans le respect de l'ordre public, des bonnes mœurs et des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il s'interdit notamment :

- d'exercer, directement ou indirectement, des activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité de tiers ;
- de s'introduire dans le système informatique d'un tiers ou de mener toute activité de nature à nuire, contrôler, interférer ou intercepter tout ou partie d'un système informatique tiers ;
- de transmettre des communications non sollicitées ou de procéder à de la prospection commerciale via le Service ;
- de détourner le Service, ses technologies, ses données ou tout autre élément à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus ;

- de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès au Service ou aux informations qui y sont hébergées.

Gestion des accès

4.6 Seuls les Souscripteurs, Administrateurs et les Utilisateurs sont autorisés à utiliser le Service. Pour accéder au Service, les Utilisateurs doivent fournir leur nom légal complet, une adresse électronique valide ainsi que toute autre information raisonnablement demandée par Legapass.

Authentification et identification professionnelle

4.7 L'accès au Service peut être conditionné à l'utilisation de solutions d'identification professionnelle ou d'authentification renforcée. Les exigences d'authentification applicables sont déterminées en fonction de la profession du Souscripteur, de la nature du Service souscrit et du niveau de sensibilité des données traitées, et sont précisées dans les présentes conditions ou le Document de Commande. Legapass se réserve le droit d'imposer à tout moment, à l'ensemble des Souscripteurs et Utilisateurs, l'utilisation d'un mécanisme d'authentification renforcée ou d'identification professionnelle, y compris l'authentification à deux facteurs, lorsqu'elle l'estime nécessaire pour garantir la sécurité du Service, la conformité réglementaire ou la protection du Contenu. L'utilisation de ces solutions implique l'acceptation par le Souscripteur et ses Utilisateurs des conditions propres au fournisseur du dispositif d'identification concerné. Legapass ne saurait être tenue responsable de l'indisponibilité, du dysfonctionnement ou de la modification des conditions d'un dispositif d'identification tiers.

4.8 Le Souscripteur est l'administrateur initial. Il dispose de l'autorité nécessaire pour administrer l'abonnement et désigner des Utilisateurs et/ou des Administrateurs supplémentaires. Chaque abonnement peut désigner plusieurs Utilisateurs comme Administrateurs. Tout Administrateur est réputé disposer de l'autorité nécessaire pour gérer l'abonnement et les Utilisateurs. L'Administrateur peut désactiver un Nom d'utilisateur actif s'il souhaite mettre fin à l'accès au Service pour un Utilisateur.

4.9 Lorsqu'un Souscripteur ne dispose que d'un seul Administrateur, il doit fournir à Legapass le nom et les coordonnées d'un Utilisateur désigné pouvant servir de point de contact alternatif si Legapass ne parvient pas à joindre l'Administrateur pendant une période de trente jours suivant la première tentative de contact.

4.10 Le Souscripteur est seul responsable de la confidentialité des informations de son Compte et de l'ensemble des activités effectuées via celui-ci. Il informe immédiatement Legapass de toute utilisation non autorisée ou de toute violation de sécurité. Dans toute la mesure permise par la loi, Legapass ne saurait être tenue responsable de toute perte résultant de l'utilisation du Compte par un tiers, avec ou sans la connaissance du Souscripteur. Le Souscripteur fait preuve d'une vigilance particulière lorsqu'il accède à son Compte depuis un équipement partagé.

4.11 Le Contenu demeure la propriété du Souscripteur. En cas de résiliation du Service, Legapass communiquera uniquement avec l'Administrateur ou, à défaut, avec le contact alternatif visé à l'article 3.3, concernant la récupération du Contenu.

4.12 Tout accès automatisé au Service est strictement interdit, sauf via les fonctionnalités expressément conçues à cet effet. Dans la mesure où Legapass fournit un accès via une API :

- l'utilisation de l'API est soumise au présent Contrat ;
- le Souscripteur est responsable de tester l'API afin de vérifier qu'elle produit les résultats attendus ;

- Legapass décline toute responsabilité pour tout traitement, traitement défectueux ou perte de Contenu intervenant en dehors du Service en raison de l'API, ou lié à des systèmes ou services externes connectés directement ou indirectement au Service via l'API ;
- une utilisation excessive de l'API (telle que déterminée par Legapass après avertissement raisonnable) peut entraîner la suspension temporaire ou permanente de l'accès via l'API ;
- Legapass se réserve le droit de modifier ou d'interrompre l'accès via l'API à tout moment, avec ou sans préavis.

4.13 Des litiges peuvent survenir entre associés, membres d'une structure ou autres personnes concernant la propriété d'un Compte. Sans y être tenue, Legapass se réserve le droit de : (a) demander des justificatifs complémentaires, y compris des déclarations sous serment ou décisions judiciaires ; (b) exiger des instructions écrites conjointes de toutes les parties revendiquant la propriété ; (c) suspendre l'accès au Compte jusqu'à résolution documentée du litige ; ou (d) transférer le contrôle du Compte à la partie qu'elle estime raisonnablement légitime. Legapass n'arbitre ni ne résout les litiges de propriété entre utilisateurs. Ses décisions sont fondées uniquement sur les informations fournies et ont pour seul objet la gestion de l'accès au Compte. Dans toute la mesure permise par la loi, Legapass ne saurait être tenue responsable de toute décision, action ou inaction effectuée de bonne foi dans ce cadre.

4.14 Le Souscripteur est seul responsable du Contenu et déclare avoir effectué toutes les divulgations nécessaires, fourni tous les avis requis et obtenu tous les droits, consentements et autorisations nécessaires pour transmettre le Contenu à Legapass et lui permettre de l'utiliser et de le traiter conformément au présent Contrat, sans enfreindre aucune loi, aucun droit de tiers ni aucune condition applicable.

Rôles et hiérarchie des accès

4.15 Le Souscripteur est le cocontractant de Legapass et le titulaire du Compte. Il est seul responsable vis-à-vis de Legapass du respect du présent Contrat. Le Souscripteur est, par défaut, l'Administrateur du Compte. Il peut toutefois désigner une ou plusieurs personnes en qualité d'Administrateur, lesquelles sont alors habilitées à gérer le Compte, à administrer les Services souscrits et à créer, modifier ou désactiver les accès des Utilisateurs. Cette désignation ne décharge pas le Souscripteur de sa responsabilité contractuelle envers Legapass.

4.16 Le Souscripteur et tout Administrateur désigné peuvent accorder l'accès au Service à des Utilisateurs, dans les limites de l'abonnement souscrit. Le Souscripteur et les Administrateurs peuvent également inviter des Clients Enregistrés à accéder, dans une capacité limitée, aux fonctionnalités du Service réservées aux clients.

4.17 L'ensemble des engagements, déclarations, garanties, restrictions d'utilisation et obligations du Souscripteur au titre du présent Contrat s'imposent de plein droit et dans les mêmes termes aux Administrateurs, aux Utilisateurs et aux Clients Enregistrés. Le Souscripteur est responsable de porter les stipulations du présent Contrat à la connaissance de l'ensemble des personnes auxquelles il donne ou fait donner accès au Service et de s'assurer de leur respect. Le Souscripteur répond des actes, omissions et manquements de ses Administrateurs, Utilisateurs et Clients Enregistrés comme des siens propres.

4.18 Legapass n'a de relation contractuelle qu'avec le Souscripteur. Toute notification, réclamation, demande de résiliation ou communication relative au Contrat est adressée exclusivement par ou à l'Administrateur.

4.19 Le Souscripteur et les Administrateurs sont seuls responsables de la gestion des droits d'accès au sein du Compte. Il leur appartient de désactiver sans délai l'Identifiant de tout Utilisateur dont l'accès n'est plus justifié (départ, changement de fonction, révocation). Legapass décline toute responsabilité résultant d'un défaut de gestion des accès par le Souscripteur ou ses Administrateurs.

5. Conditions tarifaires

5.1 Pour utiliser le Service, Le Souscripteur doit fournir un moyen de paiement valide et à jour (« Moyen de Paiement »). En contrepartie du Service, Le Souscripteur s'engage à régler les frais d'abonnement et tous frais applicables tels qu'affichés par Legapass ou figurant dans le Document de Commande applicable, selon les modalités décrites au présent article.

5.2 Les modalités de facturation applicables à Le Souscripteur sont déterminées par le Document de Commande et peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes :

5.3 Abonnement périodique : facturation récurrente (mensuelle, trimestrielle ou annuelle) d'un montant forfaitaire, pouvant inclure un volume d'utilisation défini (nombre de comparants, d'analyses, d'Utilisateurs ou d'opérations, selon les termes du Document de Commande) ;

- **Facturation à la consommation** : facturation unitaire fondée sur l'utilisation effective du Service (par analyse, par comparant, par opération ou selon toute autre unité de mesure définie dans le Document de Commande), sans engagement de volume minimum sauf stipulation contraire ;
- **Facturation mixte** : combinaison d'un abonnement forfaitaire incluant un volume d'utilisation et de frais de dépassement facturés unitairement au-delà du volume inclus, aux tarifs spécifiés dans le Document de Commande ;
- **Facturation par Utilisateur signataire** : facturation récurrente calculée en fonction du nombre d'Utilisateurs désignés comme signataires ou titulaires au sein de la structure de Le Souscripteur ;
- **Recharges** : Le Souscripteur peut, lorsque le Service le prévoit, acquérir des volumes d'utilisation supplémentaires sous forme de recharges prépayées, utilisables selon les conditions définies dans le Document de Commande.

5.4 Les modalités applicables peuvent varier d'un Service à l'autre et sont précisées dans les Conditions Particulières et/ou le Document de Commande correspondant.

5.5 Le Souscripteur est responsable du paiement de l'ensemble des taxes, droits, prélèvements et contributions applicables (collectivement, les « Taxes »), à l'exclusion des impôts sur le revenu net de Legapass. Si Legapass est tenue par la loi de collecter ou reverser des Taxes, elle les facturera au Souscripteur, qui s'engage à les régler dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation. Le Souscripteur fournit à Legapass tout certificat d'exonération ou document justificatif raisonnablement demandé.

5.6 Sauf résiliation préalable avant l'expiration de la période d'abonnement en cours, le Souscripteur autorise Legapass à prélever les frais d'abonnement et les Taxes applicables pour la période de renouvellement suivante sur le Moyen de Paiement fourni, en tenant compte de l'expiration d'éventuelles remises et de tout Upgrade ou Downgrade intervenu.

5.7 Dans la mesure permise par la loi et sauf disposition contraire du présent Contrat (y compris les annexes), tous les frais sont définitifs, non remboursables et, le cas échéant, non annulables, incluant les frais de mise en service, les frais d'abonnement, les frais de consommation et les frais de services professionnels. En cas de résiliation en cours de période par un Abonné bénéficiant d'une facturation trimestrielle ou annuelle, le solde intégral des sommes dues pour le reste de la période demeure immédiatement exigible.

5.8 Le Souscripteur peut à tout moment augmenter le nombre d'Utilisateurs, souscrire à des Services supplémentaires ou opter pour un niveau de service supérieur (chacun, un « Upgrade »). Le coût de l'Upgrade

est facturé immédiatement au prorata de la période restante, puis intégré aux échéances de facturation suivantes.

5.9 Le Souscripteur peut à tout moment réduire le nombre d'Utilisateurs, le périmètre des Services souscrits ou le niveau de service (chacun, un « Downgrade »), sans que cette réduction ne donne lieu à remboursement ou réduction de frais pour la période en cours. La réduction prend effet au prochain renouvellement. Aucun remboursement ni crédit n'est accordé au titre de périodes partielles, d'abonnements non utilisés ou de la suppression d'Utilisateurs. Un Downgrade peut entraîner la perte d'accès à certains Contenus, fonctionnalités ou capacités du Service.

5.10 Tous les paiements au titre du présent Contrat sont effectués sans déduction ni retenue. Si le Souscripteur est tenu de pratiquer une retenue à la source, le montant dû est majoré de sorte que Legapass perçoive la somme nette qu'elle aurait reçue en l'absence de retenue.

5.11 Les frais d'abonnement sont susceptibles d'évoluer moyennant notification préalable à l'Administrateur, par email ou par annonce sur le Service. La poursuite de l'utilisation du Service après notification vaut acceptation des nouveaux tarifs.

5.12 Legapass peut proposer des périodes d'essai gratuites à sa discrétion, avec des critères d'éligibilité déterminés par Legapass (« Essai Gratuit »). Legapass peut exiger un Moyen de Paiement à des fins de pré-autorisation ou de vérification. À l'expiration de l'Essai Gratuit, l'abonnement au Service débute automatiquement et les frais applicables sont prélevés sur le moyen de paiement fourni, sauf annulation préalable par le Souscripteur. Legapass continuera à facturer les cycles d'abonnement suivants sauf résiliation par le Souscripteur.

Facturation

5.13 Les factures sont émises par Legapass ou, le cas échéant, par un prestataire mandaté à cet effet, selon la périodicité définie dans le Document de Commande (mensuelle, trimestrielle ou annuelle). Sauf stipulation contraire, la facturation des abonnements s'effectue à terme à échoir, en début de période. La facturation à la consommation et les frais de dépassement sont facturés à terme échu, sur la base de l'utilisation constatée au cours de la période écoulée. Les factures sont adressées par voie électronique à l'Administrateur ou à l'adresse de facturation renseignée par le Souscripteur.

5.14 Le Souscripteur accepte expressément la facturation électronique conformément à l'article 289-VII du Code général des impôts. Il lui appartient de maintenir à jour ses coordonnées de facturation ; Legapass ne saurait être tenue responsable de la non-réception d'une facture résultant d'informations erronées ou obsolètes communiquées par le Souscripteur. Toute contestation d'une facture doit être notifiée par écrit à Legapass dans un délai de trente (30) jours suivant sa réception, motivée et accompagnée des justificatifs correspondants. À défaut de contestation dans ce délai, la facture est réputée acceptée. En cas de contestation partielle, les montants non contestés restent exigibles à leur échéance.

5.15 En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, Legapass peut, sans préjudice de ses autres droits et recours, suspendre l'accès au Service sans préavis. Des pénalités de retard au taux légal en vigueur pourront être appliquées de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement conformément au Code de commerce.

6. Données personnelles, IA, confidentialité et sécurité

Confidentialité

6.1 Legapass et le Souscripteur s'engagent à respecter la confidentialité des informations, documents, méthodes et savoir-faire échangés dans le cadre du Service, quelle qu'en soit la nature ou la forme (ci-après les « Informations Confidentielles »), à moins que l'une des parties n'ait été autorisée préalablement et par écrit par l'autre partie à en divulguer le contenu.

6.2 Cette obligation ne s'applique pas aux informations :

- dont la partie destinataire avait licitement connaissance avant de les recevoir, à charge pour elle de le prouver ;
- qui sont tombées dans le domaine public autrement que par la faute de la partie destinataire ;
- qui ont été légitimement obtenues d'un tiers sans obligation de confidentialité ;
- dont la divulgation est imposée par la loi, une décision de justice ou une autorité compétente, sous réserve des dispositions de l'article 8 du présent Contrat.

6.3 Chaque partie s'engage à faire observer la présente clause par ses préposés, Utilisateurs et éventuels sous-traitants ayant accès aux Informations Confidentielles pour les besoins du Service.

6.4 Legapass reconnaît que le Contenu peut comprendre des éléments couverts par des obligations professionnelles de confidentialité (secret professionnel, secret des correspondances, obligations imposées par l'Organisme Régulateur) incombant au Souscripteur vis-à-vis de ses clients.

6.5 La présente obligation de confidentialité demeure en vigueur pendant toute la durée du Contrat et pendant une période de trois (3) ans suivant son terme.

Protection des données à caractère personnelles

Principes généraux

6.6 Dans le cadre de la fourniture du Service, Legapass est amenée à traiter des données à caractère personnel pour le compte du Souscripteur. À ce titre, le Souscripteur agit en qualité de responsable de traitement et Legapass en qualité de sous-traitant, au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

6.7 Les conditions détaillées de ce traitement, incluant la description des opérations, les catégories de données et de personnes concernées, les mesures de sécurité, les obligations respectives des parties ainsi que le sort des données au terme de la relation contractuelle, sont définies dans l'Addendum relatif à la protection des données figurant en Annexe B du présent Contrat.

Engagements de Legapass

6.8 Sans préjudice des stipulations détaillées de l'Annexe A, Legapass s'engage à :

- traiter les données personnelles uniquement sur instructions documentées du Souscripteur et aux seules fins de fourniture du Service ;
- garantir la confidentialité des données personnelles et s'assurer que les personnes autorisées à les traiter sont soumises à une obligation de confidentialité ;

- mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées conformément à l'article 32 du RGPD pour assurer la sécurité des données ; ne pas transférer de données personnelles en dehors de l'Espace Économique Européen sans l'autorisation préalable du Souscripteur, sauf obligation légale ;
- assister le Souscripteur dans le respect de ses obligations au titre du RGPD, notamment en matière de réponse aux demandes d'exercice de droits des personnes concernées, de notification de violations de données et d'analyses d'impact ;
- notifier le Souscripteur de toute violation de données personnelles dans les soixante-douze (72) heures suivant sa découverte, avec toutes les informations utiles ;
- au terme de la relation contractuelle et sur demande du Souscripteur, restituer ou détruire l'ensemble des données personnelles selon les instructions du Souscripteur, conformément aux stipulations de l'Annexe.

Sous-traitance ultérieure

6.9 Legapass peut recourir à des sous-traitants ultérieurs pour l'exécution du Service, le présent Contrat constituant une autorisation générale et préalable de sous-traitance. La liste des sous-traitants autorisés figure en Annexe. Legapass informe le Souscripteur de tout ajout ou remplacement de sous-traitant, lui accordant la possibilité de s'y opposer dans un délai raisonnable. Legapass demeure pleinement responsable du respect par ses sous-traitants ultérieurs des obligations en matière de protection des données.

Obligations du Souscripteur

6.10 Le Souscripteur s'engage à respecter ses propres obligations en qualité de responsable de traitement, notamment en informant les personnes concernées et en obtenant, le cas échéant, leur consentement au traitement de leurs données personnelles dans le cadre de l'utilisation du Service.

Compliance

6.11 Sur demande, Legapass met à disposition du Souscripteur la documentation nécessaire pour démontrer le respect de ses obligations. Legapass met également à disposition de l'autorité de contrôle compétente, sur demande, toutes les informations pertinentes.

Sécurité

6.12 Legapass met en œuvre des méthodes sécurisées d'authentification et d'accès au Service, incluant :

- la gestion des mots de passe des Utilisateurs et leur protection par des procédés conformes aux bonnes pratiques de l'industrie en matière de gestion des mots de passe ;
- la transmission des données d'authentification dans un format chiffré.

6.13 Sous réserve des obligations de Legapass, le Souscripteur est responsable de la protection de la sécurité des Identifiants, mots de passe et tout autre code d'accès au Service, ainsi que de l'exactitude et de la pertinence du Contenu.

6.14 Le Souscripteur met en place des politiques et procédures internes destinées à prévenir toute utilisation non autorisée des Identifiants et mots de passe, et notifie sans délai Legapass dès qu'il suspecte qu'un Identifiant ou un mot de passe a été perdu, volé, compromis ou utilisé de manière abusive.

6.15 Legapass s'engage en permanence à :

- Appliquer les bonnes pratiques de l'industrie en matière de sécurité de l'information et de traitement du Contenu ;
- Mettre en œuvre des techniques de sécurité réseau conformes aux bonnes pratiques de l'industrie, incluant les pare-feux, la détection d'intrusion, les protocoles d'authentification, la gestion des vulnérabilités et des correctifs ;
- S'assurer que ses infrastructures d'hébergement, situées au sein de l'Union européenne, respectent les bonnes pratiques de l'industrie en matière de sécurité et de confidentialité ;

6.16 Le Souscripteur est seul responsable des restrictions d'accès qu'il impose à ses Utilisateurs concernant le Contenu au sein du Service. Legapass décline, dans la mesure permise par la loi, toute responsabilité découlant de ces restrictions ou liée à celles-ci. Les fonctionnalités du Service permettant de restreindre l'accès d'un Utilisateur au Contenu sont fournies en l'état et peuvent contenir des anomalies ou imperfections.

Utilisation de l'intelligence artificielle

6.17 Certaines fonctionnalités du Service ou certains services peuvent reposer sur des technologies d'intelligence artificielle (IA) destinés à analyser, regrouper et hiérarchiser des informations issues de sources publiques ou de bases de données. Ces traitements automatisés ont pour seule finalité de faciliter la lecture et l'interprétation des données par le Souscripteur, en identifiant notamment les correspondances potentielles ou les éléments nécessitant une vérification humaine.

6.18 L'utilisation de l'IA n'entraîne aucune prise de décision automatisée au sens de l'article 22 du RGPD : les résultats produits ne constituent ni une évaluation juridique, ni une appréciation de risque, ni un classement définitif. Ils sont présentés à titre indicatif et demeurent soumis à la validation et à l'analyse du Souscripteur, seul responsable de leur interprétation et de leur utilisation dans le cadre de son activité professionnelle. Les modèles d'IA utilisés par Legapass fonctionnent à partir de données pseudonymisées et limitées aux seules informations nécessaires à la production du résultat attendu. Aucun profilage individuel n'est opéré.

6.19 Legapass met en œuvre des mesures de sécurité, de confidentialité et de supervision humaine afin de garantir la fiabilité, la traçabilité et la conformité de ces traitements aux principes du RGPD. Les conditions spécifiques d'utilisation de l'IA applicables à chaque Service sont précisées dans les Conditions Particulières correspondantes.

Contact DPO

6.20 Le délégué à la protection des données (DPO) de Legapass peut être contacté à l'adresse : dpo@legapass.com.

7. Garanties et déclarations

7.1 Le Souscripteur atteste être un professionnel et déclare et garantit disposer du droit de stocker, traiter et distribuer le Contenu via le Service.

7.2 Legapass exécute le Service avec le soin et la compétence raisonnablement attendus, dans le cadre d'une **obligation de moyens**, ce que le Souscripteur reconnaît et accepte expressément.

7.3 Legapass garantit que le Contenu est chiffré et stocké de manière sécurisée, compte tenu de l'état des technologies et du coût de mise en œuvre. La présente clause ne modifie en rien les obligations de Legapass au titre des articles Confidentialité et Sécurité.

7.4 Chaque partie s'engage à exécuter le Contrat conformément aux lois applicables.

7.5 Le Service peut ne pas être compatible avec l'ensemble des équipements du Souscripteur et peut contenir des erreurs. Legapass ne garantit aucun résultat spécifique découlant de l'utilisation du Service. Les résultats, rapports, analyses et tout autre rendu produit par le Service sont fournis à titre indicatif et demeurent soumis à la vérification, à la validation et à l'interprétation du Souscripteur, professionnel seul responsable des décisions prises sur leur fondement. À la réception de tout rendu, le Souscripteur s'engage à effectuer une vérification raisonnable et à informer rapidement Legapass de toute erreur manifeste.

7.6 Chaque partie reconnaît ne pas avoir conclu le présent Contrat sur la base de déclarations ou promesses non expressément contenues dans celui-ci.

7.7 Sous réserve des garanties expressément stipulées au présent Contrat, Legapass exclut toute garantie implicite, légale ou conventionnelle, notamment les garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, d'exhaustivité des résultats et d'absence de contrefaçon. La fourniture du Service et l'utilisation par le Souscripteur des résultats ou rendus du Service ne créent en aucun cas une relation de conseil juridique, financier, fiscal, patrimonial ou de toute autre nature entre Legapass et le Souscripteur.

7.8 Legapass n'est pas responsable des obligations du Souscripteur envers ses propres clients et décline, dans toute la mesure permise par la loi, toute responsabilité liée au respect par le Souscripteur des lois applicables à son activité. Legapass ne garantit pas que le Service recherche l'ensemble des sources de données existantes, ni que les données tierces fournies dans le cadre du Service sont exactes, conformes, à jour ou complètes.

8. Limitations de responsabilité

Exclusions impératives

8.1 Aucune stipulation du Contrat ne saurait exclure ou limiter la responsabilité d'une partie en cas de :

- décès ou dommage corporel résultant de sa négligence ;
- fraude ou déclaration frauduleuse ;
- tout autre acte ou omission pour lequel la loi interdit l'exclusion ou la limitation de responsabilité.

Exclusion des dommages indirects

8.2 Aucune partie ne sera responsable, en aucune circonstance :

- de pertes de profit, d'activité, de clientèle, d'économies, de réclamations de tiers, d'économies escomptées ou d'interruption d'activité, qu'elles soient directes ou indirectes ;
- de pertes économiques pures, de dommages indirects ou consécutifs, quelle qu'en soit la cause ;
- de dommages-intérêts punitifs ou exemplaires ;

même en cas de négligence ou de violation du Contrat par ladite partie et même si elle a été informée de la probabilité de tels dommages.

Atténuation des dommages

8.3 Legapass ne sera pas responsable des pertes ou réclamations qui auraient pu être évitées ou réduites par :

- l'utilisation des fonctionnalités de sauvegarde disponibles dans le Service ;
- le recours au support technique ou aux bonnes pratiques communiquées par Legapass.

Plafonnement de responsabilité

8.4 La responsabilité totale de Legapass envers le Souscripteur, pour toute réclamation, perte, dommage ou frais, quelle qu'en soit la cause, y compris la responsabilité contractuelle, délictuelle (incluant la négligence) ou quasi-délictuelle, est plafonnée au montant total des frais (hors taxes) effectivement versés par le Souscripteur au cours des six (6) mois précédant la date à laquelle la réclamation est née.

Contenu et données du Souscripteur

8.5 Legapass n'assume aucune responsabilité quant à la fiabilité, l'exactitude ou l'intégrité des documents, données ou informations fournis par le Souscripteur ou ses Utilisateurs. Le Souscripteur est seul responsable du Contenu qu'il transmet, importe ou stocke via le Service. Legapass n'est pas responsable des données, biens ou informations que le Souscripteur obtiendrait directement auprès de fournisseurs tiers, même si le contact a été établi via le Service. Le Souscripteur informe clairement tout tiers avec lequel il partage des résultats ou données issus du Service.

Garanties diverses

8.6 Legapass n'est pas responsable des problèmes liés à la relation entre le Souscripteur et ses clients ou tiers, à la gestion des dossiers par le Souscripteur, ou aux documents et informations erronées communiquées par le Souscripteur, ses Utilisateurs ou des tiers.

8.7 Legapass ne sera pas responsable de l'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

8.8 Le Souscripteur s'engage à garantir Legapass contre toute réclamation, action, condamnation ou frais (y compris les honoraires d'avocats) résultant (a) d'une violation du présent Contrat par le Souscripteur ou ses Utilisateurs, (b) du Contenu transmis via le Service, ou (c) de l'utilisation du Service en violation des lois applicables ou des droits de tiers. En cas d'atteinte aux lois en vigueur ou au présent Contrat, Legapass peut exclure de plein droit le Souscripteur.

9. Conformité légale

9.1 Le Souscripteur autorise Legapass, et Legapass accepte, de coopérer avec toute demande raisonnable émanant d'un Organisme Régulateur ou administration (et de ses représentants légaux) concernant l'accès au Contenu relatif aux clients et à l'activité du Souscripteur.

9.2 Si Legapass est tenue par la loi de divulguer des Informations Confidentielles, elle en informera le Souscripteur par écrit dans les meilleurs délais (dans la mesure permise par la loi) afin de lui permettre de solliciter une mesure de protection ou tout autre recours approprié. Sous cette réserve, Legapass ne divulguera que la portion strictement nécessaire des Informations Confidentielles.

10. Dispositions générales

10.1 Les articles relatifs à la Propriété Intellectuelle, à la Confidentialité, à la Protection des données (art. 9), aux Garanties, à la Limitation de responsabilité et aux présentes Dispositions générales survivent à la résiliation ou à l'expiration du Contrat, pour quelque cause que ce soit.

10.2 La nullité ou l'inapplicabilité d'une clause du Contrat n'entraîne pas la nullité des autres dispositions. La clause concernée sera réduite au minimum nécessaire pour la rendre valide ou exécutoire. Les parties s'engagent à substituer toute clause invalidée par une disposition valide produisant un effet équivalent, reflétant autant que possible leur intention initiale.

Modification du Contrat

10.3 Legapass se réserve le droit de modifier le présent Contrat. Le Souscripteur sera informé par email de toute modification substantielle au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur. La poursuite de l'utilisation du Service après l'entrée en vigueur d'une modification substantielle vaut acceptation du Contrat modifié. En cas de désaccord, le Souscripteur peut résilier le Contrat.

Cession

10.4 Aucune partie ne peut céder ses droits ou obligations au titre du Contrat sans l'accord préalable écrit de l'autre partie. Nonobstant ce qui précède, chaque partie peut céder le Contrat dans son intégralité, sans le consentement de l'autre, dans le cadre d'une fusion, acquisition, restructuration ou cession de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs, à condition que le cessionnaire s'engage à respecter l'ensemble des stipulations du Contrat. Toute cession en violation du présent article est nulle et de nul effet. Le Souscripteur en sera informé dans un délai raisonnable.

Sous-traitance

10.5 Legapass peut sous-traiter une partie du Service, sans pouvoir en sous-traiter la totalité. Dans ce cadre, Legapass (a) demeure responsable des actes et omissions de ses sous-traitants, (b) impose à ses sous-traitants des obligations cohérentes avec celles du présent Contrat, notamment en matière de confidentialité, de protection des données et de traitement du Contenu, et (c) fait preuve de diligence raisonnable dans le choix de ses sous-traitants.

Prestataires tiers et hébergement

10.6 Le Souscripteur reconnaît que Legapass peut recourir à des fournisseurs tiers et partenaires d'hébergement pour fournir le matériel, les logiciels, le réseau, le stockage et les technologies nécessaires au fonctionnement du Service.

Services tiers

10.7 Le Service peut permettre au Souscripteur d'accéder à des produits ou services fournis par des tiers ou de s'y intégrer (les « Services Tiers »). Les Services Tiers ne constituent pas le « Service » au sens du présent Contrat et ne sont soumis à aucune des garanties, indemnisations ou obligations qui s'y rapportent. Leur disponibilité via le Service n'implique aucune approbation ni affiliation de Legapass avec leurs fournisseurs. L'accès aux Services Tiers est régi par les conditions propres à chaque fournisseur, que le Souscripteur s'engage à lire et à respecter. Legapass ne contrôle pas les Services Tiers, n'a aucune obligation de les surveiller ou de les maintenir, et peut en restreindre ou en supprimer l'accès à tout moment sans préavis. Legapass décline toute responsabilité liée aux Services Tiers. Les recours du Souscripteur à cet égard relèvent exclusivement des conditions du fournisseur tiers concerné.

Mandats

10.8 Lorsque la nature du Service le requiert, le Souscripteur peut donner mandat à Legapass d'effectuer, en son nom et pour son compte, toute formalité, requête, recherche, démarche, communication ou opération nécessaire à l'exécution du Service souscrit. La nature, le périmètre et les limites du mandat sont définis dans les Conditions Particulières et/ou le Document de Commande applicable. La signature ou l'acceptation électronique du Souscripteur attribue à Legapass les pouvoirs contenus dans le mandat, conformément aux articles 1984 et suivants du Code civil.

10.9 Dans le cadre de ce mandat, Legapass peut notamment, sans que cette liste soit limitative :

1. adresser des demandes, notifications, relances ou requêtes à tout professionnel, plateforme, entreprise, administration, autorité compétente ou tiers détenteur d'informations ;
2. rechercher, collecter, récupérer ou rapatrier des données, documents, actifs ou informations auprès de sources externes ;
3. conserver, archiver et transmettre les documents et informations collectés ou reçus dans le cadre de l'exécution du mandat ;
4. accomplir toute formalité administrative, déclarative ou opérationnelle requise pour l'exécution du Service ;
5. communiquer au nom et pour le compte du Souscripteur avec l'ensemble des parties prenantes concernées.

10.10 Legapass peut, sous réserve de l'accord exprès du Souscripteur, déléguer tout ou partie du mandat à un tiers. Le délégataire est soumis aux mêmes obligations que celles incombant à Legapass au titre du présent Contrat. Legapass demeure responsable des actes du délégataire dans les limites prévues à l'article 12.

10.11 Le Souscripteur déclare et garantit à Legapass :

1. disposer de l'ensemble des pouvoirs, autorisations et consentements nécessaires pour conférer le mandat et que celui-ci est conforme aux lois et Règles Professionnelles qui lui sont applicables ;
2. que les instructions et documents données à Legapass dans le cadre du mandat sont licites, exactes et complètes ;
3. avoir informé les tiers concernés de l'intervention de Legapass et obtenu, lorsque la loi l'exige, leur consentement ;
4. assumer l'entière responsabilité des conséquences résultant d'un mandat fondé sur des informations inexactes, incomplètes ou des instructions erronées.

10.12 Legapass exécute le mandat avec diligence, dans le cadre d'une obligation de moyens. Legapass ne garantit pas l'obtention d'un résultat déterminé dans le cadre de l'exécution du mandat. En particulier, Legapass ne saurait être tenue responsable :

1. du refus, du retard ou de l'absence de réponse d'un tiers sollicité dans le cadre du mandat ;
2. de l'inexactitude, de l'incomplétude ou de l'obsolescence des informations ou données obtenues auprès de sources tierces ;
3. des décisions prises par le Souscripteur sur la base des résultats obtenus dans le cadre du mandat ;
4. des conséquences résultant d'instructions erronées, incomplètes ou tardives du Souscripteur ;
5. de l'évolution de la valeur des actifs récupérés ou rapatriés, le cas échéant, entre la date de l'instruction et celle de leur restitution.

10.13 Le mandat prend fin de plein droit à la résiliation du Contrat ou du Service concerné, sans préjudice des opérations en cours dont l'achèvement raisonnable est nécessaire. Le Souscripteur peut révoquer le mandat à tout moment par notification écrite à Legapass, sous réserve que cette révocation ne porte pas atteinte aux opérations déjà engagées par Legapass et que le Souscripteur assume les frais et conséquences en résultant.

Risque d'interception

10.14 Le Souscripteur reconnaît le risque que les informations et le Contenu stockés et transmis électroniquement via le Service puissent être interceptés par des tiers. Le Contenu est stocké de manière sécurisée et chiffrée. Seuls les collaborateurs de Legapass disposant d'un motif professionnel légitime peuvent accéder au Contenu et le transférer, uniquement dans le cadre de la fourniture du Service. Legapass s'efforcera d'informer le Souscripteur préalablement à tout accès de ce type. Les actions de Legapass resteront conformes à ses obligations au titre des articles relatifs à la confidentialité et la sécurité.

Indépendance des parties

10.15 Les parties sont des cocontractants indépendants. Le Contrat ne crée entre elles aucune relation de société, d'association, de franchise, de mandat ou d'emploi. Rien dans le Contrat ne crée de relation exclusive ni n'empêche Legapass de conclure des accords similaires ou de fournir des services similaires à d'autres entités, y compris des entités exerçant une activité comparable à celle du Souscripteur.

Renonciation

10.16 Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie ne constitue pas une renonciation à cette obligation ni au droit de l'invoquer ultérieurement. Toute renonciation doit être formulée par écrit et signée par la partie concernée.

Preuve

10.17 Les registres informatisés conservés par Legapass, dans le respect des règles de l'art en matière de sécurité, sont considérés comme preuve de l'exécution du Service, des communications et de toute activité de Legapass. En cas de divergence entre les registres de Legapass et les documents du Souscripteur, les registres de Legapass font foi, sauf preuve contraire.

Intégralité

10.18 Le présent Contrat, les Conditions Particulières applicables, les Annexes et les Documents de Commande constituent l'intégralité de l'accord entre les parties relatif à son objet et remplacent tout accord antérieur, oral ou écrit (y compris toute version antérieure du Contrat). Les parties reconnaissent que le prix du Contrat reflète la répartition des risques convenue entre elles, et que le Contrat n'aurait pas été conclu sans les limitations de responsabilité.

Référence commerciale

10.19 Le Souscripteur autorise Legapass à mentionner son nom et son logo dans ses listes de clients et supports de communication à des fins promotionnelles, sauf opposition écrite du Souscripteur.

Notifications

10.20 Toute notification au titre du Contrat est valablement adressée par email à l'Administrateur (pour les notifications à destination du Souscripteur) ou à l'adresse contact@legapass.com (pour les notifications à destination de Legapass). Les délais courent à compter de la date d'envoi de l'email.

11. Droit applicable et règlement des litiges

Langue

11.1 Le Contrat est rédigé en langue française. Toute traduction est fournie à titre informatif. En cas de contradiction, seule la version française fait foi.

Territoire

11.2 Le Service est destiné aux utilisateurs situés en France et dans l'Union européenne. Legapass ne garantit pas que le Service est adapté ou disponible pour une utilisation en dehors de ce territoire. Le Souscripteur qui choisit d'accéder au Service depuis un autre territoire le fait à ses propres risques et est responsable du respect des lois applicables localement.

Droit applicable

11.3 Le présent Contrat et tout litige en découlant (y compris les litiges non contractuels) sont soumis au droit français, sans égard aux principes de conflit de lois.

11.4 Pour toute réclamation, le Souscripteur s'adresse en priorité au service client de Legapass à l'adresse contact@legapass.com. En l'absence de réponse satisfaisante dans un délai de deux (2) mois, le Souscripteur peut recourir à la médiation.

11.5 Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, Legapass est disposée à examiner une solution amiable avant toute action en justice. Le médiateur compétent est déterminé en fonction de la profession du Souscripteur et de la nature du Service. Les coordonnées du médiateur applicable sont communiquées dans les Conditions Particulières ou sur demande auprès du service client.

11.6 La plateforme européenne de règlement en ligne des litiges est accessible à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

Juridiction compétente

11.7 En cas de litige non résolu amiablement, les tribunaux de Nice sont seuls compétents, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, sauf règles de procédure impératives contraires.